



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2014

Etaient présents : **BARRAL** Baptiste - **BARRAL JOANNES** Anne-Laure **BOUILLOT** Didier - **CLOT** Bernard - **DOUILLET** Alain - **DUPERRET** Christophe **FIHMAN** Cécile **GAGET** Patrick - **GALLOIS** Brigitte - **PAQUIER** Corinne - **PERRICHON** Marie-Madeleine - **PREYNAT** Guylène - **SORLIN** Julia - **VEYET** Richard - **VIAL** Guillaume

Secrétaire de séance : **CLOT** Bernard

Le compte rendu du conseil municipal du 6 Juin 2014 est adopté à l'unanimité.

1- AFFAIRES SCOLAIRES

Cadre des activités périscolaires.

Présentation, discussion et amendement du règlement des activités périscolaires à destination des parents et des élèves. Le régisseur des activités périscolaires est Isabelle Sartier.

Le règlement est adopté à l'unanimité

Présentation, discussion et amendement de la Charte des intervenants. Cette charte fixe les règles pour l'encadrement et le fonctionnement des activités périscolaires.

La Charte des intervenants est adoptée à l'unanimité.

Présentation du dispositif de rentrée concernant les activités périscolaires.

Deux agents communaux interviendront sur des activités notamment de cirque et de théâtre. Le Conservatoire de musique interviendra sur un trimestre complet.

Des intervenants intercommunaux comme des éducateurs sportifs spécialisés de la CAPI animeront des activités en début et fin d'année.

Des auto-entrepreneurs encadreront des activités autour des arts plastiques, de l'écriture (Libre Plume), de la relaxation...

Des associations interviendront autour de la danse, du théâtre, activités créatives (Artistes en Herbe).

2-ADMINISTRATION GENERALE

L'outil de gestion informatique de la mairie est totalement obsolète et ne répond plus aux exigences actuelles. La loi impose une mise aux normes pour une dématérialisation des échanges à partir de Janvier 2015. L'objectif est de transformer les documents papier et leur traitement manuel en données informatiques. Cette dématérialisation des données permet un gain de temps et d'efficacité. Il convient donc de choisir un logiciel de gestion adapté aux nouvelles normes avec son prestataire de service.

Trois types de logiciels sont proposés : "Magnus", "JVS Mairistem", "JVS Mairistem Horizon Village".

Après comparaison des capacités, des prestations de services et des tarifs, le choix se porte sur le logiciel "JVS Mairistem Horizon Village" qui est le système de gestion le plus complet et le plus évolutif.

Le choix est adopté par 14 voix pour et 1 abstention.

3- EMPLOIS D'ETE.

Création de deux emplois d'été destinés à des jeunes de la commune. Deux jeunes qui avaient déposé une candidature au printemps seront recrutés en juillet pour 13h30 par semaine. Ils apporteront une aide à l'agent technique et au secrétariat en fonction des besoins.

Vote à l'unanimité.

4- DESIGNATION DU DELEGUE ET DU SUPPLEANT A "ISERE PORTE DES ALPES"

Didier Bouillot est titulaire et Patrick Gaget suppléant.

Vote à l'unanimité.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Une subvention est accordée de façon systématique à toutes les associations de la commune en activité. Elle est accordée aux organismes et aux associations extérieures accueillant des jeunes du village sur demande de leur part. Voici les montants alloués :

Rugby : subvention de fonctionnement :	800 euros
Sou des Ecoles :	900 euros
Autres associations de la commune :	80 euros chacune
ADMR :	150 euros
IME "Camille Veron" :	30 euros par enfant

Subvention de 15 euros par enfant pour les établissements d'enseignement secondaire spécialisé accueillant des jeunes de la commune.

Vote à l'unanimité.

Centre Léon Bérard et "France Alzheimer" : 50 euros

Vote : 14 pour et 1 abstention.

6- COMPTE-RENDU SALLE DES FETES.

Un huissier de justice est venu constater les différents désordres notamment les malfaçons concernant les menuiseries.

Par ailleurs, de l'avis de conseillers ayant loué la salle, il apparaît que dans la cuisine, la capacité du réfrigérateur est insuffisante, l'évier est trop petit, et il manque du volume de rangement.

Des devis ont été demandés pour l'aménagement des abords des vestiaires.

Enfin, l'emprunt à court terme a été remboursé par anticipation après réception des subventions du Conseil Général et de l'Etat.

7- QUESTIONS DIVERSES.

Ambroisie : des secteurs d'invasion ont été repérés. Il convient donc de rester vigilant.

Cimetière : la tombe de la famille Lombard de Buffières se situe sur un domaine privé. A la demande de la famille, la commune accepte d'en assurer l'entretien en échange d'un don au CCAS.

Le service d'Insertion et de Probation a contacté la municipalité pour accueillir une personne condamnée par la justice à un TIG (Travail d'Intérêt Général) pour une durée d'une centaine

heures. Le conseil a pris en compte la demande mais des informations complémentaires sont indispensables pour toute prise de décision.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 4 septembre à 20h30.

COMMUNIQUE MAIRIE

CITOYENNETE : Les filles et garçons nés en Juillet 1998 sont invités à se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille. Il est rappelé qu'une attestation de recensement (obligatoire pour l'inscription à un examen) sera remise aux intéressés lors de leur inscription en Mairie.

FERMETURE DU SECRETARIAT : Il sera fermé du lundi 28 juillet au samedi 16 août inclus. Pour les permanences veuillez consulter le site internet www.succieu.fr

NUISANCES SONORES : Nous vous rappelons que l'utilisation d'appareils tels que tondeuse à gazon ou autres engins de tonte, tronçonneuse et plus généralement d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore peuvent être utilisés de la façon suivante :

- 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 tous les jours ouvrables
- 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

ABOIEMENTS INTEMPESTIFS : Avec l'arrivée de l'été, les fenêtres s'ouvrent pour profiter du soleil et de la chaleur. Nos amis les chiens peuvent perturber la tranquillité voire causer une véritable gêne par endroit. Les propriétaires sont priés de prendre les mesures nécessaires pour régler l'expression de leurs animaux.

AMBROISIE : Avec l'été revient l'Ambroisie, une plante extrêmement allergène qui provoque des gênes respiratoires et ophtalmiques parfois sévères. Elle prolifère sur les bords de routes, sur les terrains en friche ou dans les champs en fonction des plantes cultivées.

Comme l'an dernier des référents ambroisie sont désignés sur la commune : l'objectif est d'identifier les plus tôt possible les secteurs concernés, d'en informer la mairie afin que les moyens de lutte soient mis en place. Les propriétaires des terrains concernés ont l'obligation d'agir pour empêcher la prolifération de la plante.

L'arrachage et le broyage restent les méthodes les plus efficaces.

ARRETE DE CIRCULATION DES VEHICULES SUR LES CHEMINS DE VERNEICU ET DU BEGOT :

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur un secteur classé ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique), à proximité d'un Espace Naturel Sensible où les normes de préservation de l'environnement sont nécessaires pour garantir la qualité de l'air et la protection des espèces remarquables répertoriés (faune et flore), le maire a pris un arrêté réglementant la circulation sur ces chemins :

La circulation des véhicules à moteur à 2 ou 4 roues est interdite sur les chemins dits : « De Verneicu » au carrefour du Pont de Norée à l'intersection avec la VC n°3 jusqu'au hameau du Maillet (intersection avec la VC n°9), du Bégot à partir de l'intersection avec la VC n°10. Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules agricoles.

Cette interdiction prend effet à compter du 15 juin 2014 jusqu'au 30 septembre 2014.

VIE ASSOCIATIVE ET MANIFESTATION CULTURELLES

Associations	Date	Evénement	Contact
L'Envie qu'on Sème	23/7/2014	Jeux	Magali Abellan ☎ 06 48 76 70 46
GYM Détente	11/09/2014	Salle des fêtes - 20h00 Reprise des cours de gym Les personnes intéressées par un cours en journée peuvent se faire connaître.	Martine AMIEZ ☎ 06 74 82 77 36
ASSTF	25/07/2014	19 h 00 - Stade du Gapillon Concours pétanque	Agnès GRIGIS ☎ 06 83 35 56 60
	26/07/2014	16h30 - Stade du Gapillon Force paysanne (nouvelle formule)	Dominique PAGES ☎ 06 72 81 00 30